S.M.G.S.E.

Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel

DEPARTEMENT DU VAR **REPUBLIQUE FRANCAISE**

Arrondissement de DRAGUIGNAN

COMITÉ SYNDICAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU 27 JUILLET 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-SEPT JUILLET A ONZE HEURES, se sont réunis en réunion ordinaire au sein du siège du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E.), 1849 route du Gargalon, Natura parc – Bâtiment D5 - Acanthe à Fréjus (83600), les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel légalement convoqués le 21 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel et Maire de Théoule-sur-Mer.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES DÉLÉGUÉS SUIVANTS :

Georges BOTELLA – Michel BOURDIN - Sylvie BLANC – Olivier CLEUZIOU – Philippe ELIE – Thierry MONDIÈRE - Mireille ANILLO –- Carine LEROY - Hervé CHIRON – Nicolas DEBAISIEUX

ABSENTS EXCUSÉS :

Géraldine GRAMARD - Charles MARCHAND – Jacqueline PEREZ – Julien AUGIER Jean CAYRON – Pascale TESSONNEAU

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom :

- **Catherine BRIE** (Pouvoir donné à **Philippe ELIE**)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : **Sylvie BLANC**

…..*…..

Monsieur le Président, Georges BOTELLA, ouvre la séance à 11h15 en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur mobilisation.

Il est procédé à l'appel des délégués syndicaux. Le quorum est atteint. Le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Sylvie BLANC est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu sommaire de la séance du Comité syndical du 18 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des membres.

.....*.....

En préambule :

Le point de la fête du Grand Site de l'Estérel est abordé.
Initialement prévue le dimanche 27 septembre dans les jardins de la Villa Aurélienne, la manifestation pourrait opportunément être reportée en raison de la tenue des élections sénatoriales.

Finalement, après concertation en séance, la date du samedi 3 octobre a été adoptée pour la tenue de l'événement à la Base Nature de Fréjus.

Monsieur le Président, **Georges BOTELLA**, présente le logo Skyline du projet Grand Site de France pour information auprès de l'ensemble des membres du Comité syndical.
Ce logo fait l'objet d'un travail de co-construction mené depuis plus d'un an avec le Réseau des Grands Sites de France et l'Inspecteur des sites. La version présentée a été validée par ces deux partenaires. Elle a désormais vocation à être soumise à l'avis du ministère de la Transition écologique. Il s'agit du logo du **Projet Grand Site de France.**

Après avoir soumis ce logo à l'assemblée, il a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Enfin, Monsieur le Président, **Georges BOTELLA**, informe l'assemblée de l'arrivée, à compter du 1er septembre 2026, de Madame Mathilde MANCEAU en qualité de chargée de mission Grand Site, en contrat à durée déterminée.

Monsieur le Président, **Georges BOTELLA**, indique que le Directeur général des services d'Estérel Côte d'Azur Agglomération a exprimé le souhait d'être informé des prochaines procédures de recrutement conduites par le Syndicat.
Il est précisé que la Responsable des ressources humaines d'Estérel Côte d'Azur Agglomération pourra participer au prochain processus de recrutement.

Le Syndicat organisera le prochain Comité de pilotage de la démarche Grand Site de France du Massif de l'Estérel dans les quinze premiers jours du mois d'octobre 2026.

Monsieur le Président, **Georges BOTELLA**, rappelle que le Syndicat est engagé dans une démarche de création d'un **Parc naturel régional**, laquelle permettra d'associer de nouvelles collectivités au projet, notamment le Conseil régional, le Conseil départemental ainsi que d'autres EPCI. Cette dynamique territoriale élargie favorisera la mobilisation de financements supplémentaires au service du territoire

Monsieur Thierry MONDIERE, Conseiller municipal de Puget-sur-Argens, propose d'organiser, avec le soutien du S.M.G.S.E., un repas de fin d'été réunissant l'ensemble des membres des CCFF et les Gardes Régionaux Forestiers, afin de les remercier pour leur engagement.

<u>2026-031</u> : APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTÉREL

Conformément à la lettre d'observations de Madame la sous-Préfète de Draguignan en date du 6 juillet 2026 formulée dans le cadre du contrôle de légalité, invitant les membres du Comité syndical à apporter des modifications aux statuts,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel, tels qu'annexés à la présente délibération en prenant en compte les deux modifications ci-après :

► Dans l'article 4 « siège », il est mentionné qu'il (le siège) pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du Comité Syndical. Or cette formulation n'est pas conforme aux dispositions du C.G.C.T., Dès lors que l'article L.5211-5-1 dudit Code, prévoit que la mention du siège constitue une disposition statutaire obligatoire.
Dès lors, le changement de siège devra donner lieu à une modification statutaire selon la procédure prévue à l'article L.5211-20 du C.G.C.T. nécessitant l'approbation des membres dans les conditions de majorité qualifiées prévues à l'article L5211- 5 du même Code.
Par conséquent, il ne peut être prévu à l'article 4 le changement de siège du Syndicat par simple délibération du Comité syndical mais il doit être envisagé une modification statutaire. Cette mention a donc été retirée.

► Dans le préambule des statuts, il était mentionné que le Syndicat est composé de la Communauté de Communes du Pays de Fayence ainsi que d'autres communes (dont cinq membres de ECAA et une des Alpes-Maritimes). Dans un objectif de clarté les statuts visant à inscrire ECAA en représentation-substitution, il serait opportun de remplacer la mention de l'ensemble des communes membres de ECAA par la seule mention de l'EPCI.
Cette correction a été apportée.

APPROUVE la nouvelle version des statuts du Syndicat qui remplace la version précédemment approuvée par la délibération n°2026-020 du 18/06/2026, pour les seules dispositions ayant fait l'objet de modifications.

DIT que les autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

.....*.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Fait à Fréjus, le 27 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie BLANC

Le Président

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL

Georges BOTELLA

Siège : S.M.G.S.E. – Natura Parc - 1849 route du Gargalon – Bât. D5 Acanthe – 83600 FRÉJUS